



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE POUGET  
N°2021 - 23**

**Objet :  
Convention MSA pour le Centre de Loisirs**

Date de la convocation : 05/03/2021  
Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 19

| Votes      |    |
|------------|----|
| Pour       | 19 |
| Contre     | 0  |
| Abstention | 0  |

**L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-huit heures quinze**, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi, à la salle des condamines, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : BARRAL Thibaut, ALVERGNE Brice, BOURBOUJAS Françoise, MANDON Eric, BONIOL Karine, BONNET Cendrine, OULLIE Laurent, DESCAMPS Danièle, FABRE Jean Michel, PARRA Christophe, RENOARD Nathalie, AUGÉ Gérard, CLAVEL Inès, LEMARIE Joëlle,

Étaient absents excusés : CORIA Mathieu (pouvoir à ALVERGNE Brice), CUTANDA Josette (pouvoir à RENOARD Nathalie), LAFON Alain (pouvoir à MANDON Eric), VALERO Fanny (pouvoir à BONIOL Karine), REKKAB Claude (pouvoir à LEMARIE Joëlle)

M. ALVERGNE Brice est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame BOURBOUJAS Françoise qui informe le Conseil Municipal que la MSA propose un téléservice, pour la consultation des éléments de calcul pour la Prestation de Service Unique (PSU), afin de permettre à la directrice du centre de loisirs d'avoir un accès aux ressources et à la situation familiale des allocataires souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans la structure d'accueil.

Cet accès permet de garantir à la structure gestionnaire un montant de financement à l'heure d'accueil de l'enfant, montant qui comporte la participation de la caisse MSA et la participation de la famille.

La structure peut ainsi calculer la participation familiale.

Pour permettre cet accès, elle précise que l'accessibilité est possible avec la signature d'une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative au service extranet de consultation des Ressources pour la Prestation de Service Unique entre la caisse de MSA du Languedoc et le centre de loisirs.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au service extranet de consultation des ressources pour la Prestation de Service Unique entre la caisse de MSA du Languedoc et le Centre de Loisirs.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.*

Fait et délibéré, séance du 08 avril 2021

Le Maire  
Thibaut BARRAL

